

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion
du **jeudi 9 octobre 2025**

à 18 heures 30

Sous la présidence de : Monsieur Gilles LAÉ

Présents : MM. Nathalie BOSCQ. Nathalie GICQUAIRE. Jean-Christophe MADO. Patrick PAILLE, Armelle PAS Jean-Louis ROCHET. Alain TOURNOUD. Laura VACHON

Excusés : MM. Ludovic PIETRZAK.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame Laura VACHON

N° d'ordre	OBJET	
20250910-01	DÉLIBÉRATION	Modification des Statuts du SDEEG - 2025-DE0028
20250910-02	DÉLIBÉRATION	RODP ENEDIS- 2025-DE0029
20250910-03	INFORMATION	QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance : 18h00

[20250910-01] – Modification des statuts du SDEEG- **2025-DE0028**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 24 juin 2025 ;

Vu la notification faite par le SDEEG de la volonté du Comité syndical de modifier les statuts du syndicat ;

Modifiés à sept reprises (soit en 1962, 1994, 2006, 2014, 2015, 2016 et 2021), les statuts du SDEEG doivent être adaptés suite aux observations formulées à la fois par la Préfecture de la Gironde et la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet de réforme statutaire répond à deux objectifs :

- Distinguer l'exercice des compétences et des prestations de service du SDEEG :
 - Les compétences du SDEEG (électricité, gaz, éclairage public, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, défense extérieure contre l'incendie) sont les missions que lui confient ses collectivités membres en application de l'article L. 5111-1 du CGCT ;
 - Les prestations de service (instruction urbanisme, foncier, cartographie...) assurées par le SDEEG sont des missions qui se situent dans le prolongement des compétences du syndicat. Ces missions sont le complément normal, nécessaire ou utile des compétences du syndicat. Les collectivités membres et non membres du SDEEG peuvent en bénéficier

Il est à noter que seul le transfert d'une compétence par une collectivité vers le SDEEG ouvre droit à la désignation de délégués au sein du SDEEG. Les collectivités bénéficiant des prestations de service pourront désigner un représentant qui sera invité à participer aux travaux du Comité Syndical, sans disposer d'un droit de vote.

- Modifier la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant afin de réduire le nombre de délégués et ainsi améliorer la gouvernabilité du SDEEG. Afin de rationaliser de nombre de délégués du SDEEG (862) qui représentent les collectivités membres au Comité syndical, il est proposé de créer les Comités Locaux de l'Energie (CLE).

1

Ces entités locales auront pour rôle de désigner des délégués qui les représenteront au Comité syndical pour la compétence distribution d'électricité, limitant le nombre de délégués à 512. Leur rôle consistera également à être des relais de proximité pour le SDEEG : élaboration des programmes travaux, entretien des ouvrages...Une carte des CLE est annexée aux statuts.

Ladite réforme statutaire entrera en vigueur au renouvellement des instances du SDEEG, suite aux élections municipales de 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTE la modification des statuts du SDEEG, telle qu'évoquée ci-dessus.

	POUR - 10	CONTRE - 0	ABSTENTIONS - 0
2025-DE0028	BOSCQ. GICQUAIRE. LAE. MADO. PAS. PAILLÉ. ROCHET. TAVERNIER. TOURNOD. VACHON		

[20250910-02] – RODP ENEDIS - 2025-DE0029

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2024 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'énergie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 56,17 % applicable à la formule de calcul.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

FIXE à 241,00 € le montant de la redevance au titre de l'année 2025

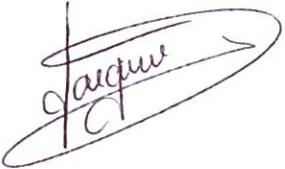
	POUR - 10	CONTRE - 0	ABSTENTIONS - 0
2025-DE0029	BOSCQ. GICQUAIRE. LAE. MADO. PAS. PAILLÉ. ROCHET. TAVERNIER. TOURNOD. VACHON		

[20250910-03] -QUESTIONS DIVERSES

- **Manifestation : Soirée Girly** : Le Conseil Municipal prépare l'organisation de la soirée et répartit les rôles et les tâches.
Il est proposé de rajouter une petite boîte/tirelire pour les stands de soins qui ne vendent rien.
- **Cérémonie du 11 novembre** : Le Conseil Municipal prépare l'organisation de la cérémonie du 11 novembre. Les standards seront les mêmes à savoir :
 - **11h** – Rendez-vous sur le parvis de la Mairie
 - **11h30** - Dépôt de gerbe et discours
 - **12h00** – Vin d'honneur

- **Vernissage de l'expo photo du PCLE 07/11** : Le Conseil Municipal a rendez-vous à 18h00 pour le vernissage de l'exposition photo « Architecture » du PhotoClub de l'Estuaire. Les préparatifs seront faits en interne.
- **Repas des aînés** : Monsieur le Maire fait un rappel du menu arrêté auprès du traiteur Les Rois Gourmets. Le conseil municipal s'organise sur la préparation de la salle et les horaires pour le dimanche.
- **Inauguration du Planchodrome** : Madame VACHON demande à Monsieur le Maire, présent sur place, comment s'est passée l'inauguration du planchodrome. Ce dernier fait un compte-rendu au Conseil Municipal (présence de champions du monde et d'Europe de skate-board ; groupes de rap, animations avec les jeunes, etc..) et évoque un très bon moment de partage avec les jeunes, et les personnalités présentes.
- **Visite des bâtiments en ruine** : Suite à l'effondrement d'une partie d'un bâtiment, Route des Vignes, Madame GICQUAIRE avait soulevé l'idée de recenser l'ensemble des immeubles menaçant ruine ou présentant des faiblesses, afin d'essayer d'agir de façon préventive auprès des propriétaires.
Le Conseil Municipal est donc invité à repérer et signaler tout bâtiment qui lui semblerait en très mauvais état.

Il n'y a plus de points à aborder, la séance est levée à 20h00.

Le Maire	Le secrétaire de séance
	Madame Laura VACHON 